



*Communauté de
Communes du
Canton de
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 22 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le mardi vingt-deux juin à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président,

Ordre du jour :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - N°2 - Approbation du compte rendu du 19 mai 2010
 - N°3 - Compte Administratif 2009 du budget général
 - N°4 - Compte de Gestion 2009 du budget général
 - N°5 - CA 2009 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement
 - N°6 - Aménagement de la cour des Hortensias – présentation du projet et autorisation de signer les marchés
 - N°7 - SPANC : attribution du marché et demande de subvention
 - N°8 - Diagnostic de performance énergétique : attribution de marché
 - N°9 - Désignation du représentant de la 4C au CA de la SCIC SARL Les 7 Vents du Cotentin.
 - N°10 - Parking-Cinéma : avenant n°2 à la convention de groupement de commande.
 - N°11 - Tourisme : financement du programme d'actions d'ingénierie touristique
et d'intérêt « Pays » : demande de subvention
 - N°12 - Motion sur le projet de regroupement des cliniques privées du Centre Manche
- Questions diverses

PRESENTS :

Mr Cl. Périer
Mme MF Leconte
Mr B. Ferrand
Mr Philippe Vaugeois
Mme V. Lemonnier
Mme Anita Manson
Mme A. Bataille
Mme Blandine Groud
Mr Sébastien Grandin
Mr Y. Lamy
Mr David Lerouge
Mr G. Gaunelle
Mme AS. Sorel
Mr JM Cousin
Mr D. Longeron

Mr M. Guillon
Mme Martine Vernier
Mr Didier Ledoux
Mme F. Voisin
Mr Claude Rivey
Mr Bernard Maury
Mr Guillaume Hélie
Mr Claude Vallée
Mr Legraverend

ABSENTS EXCUSES : Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mr F. Lebas, Mme Delphine Fournier (a donné procuration à C. PERIER), Mr E. Savary (a donné procuration à Y. LAMY), Mme Josette Leduc, Mr JD Bourdin, Mme Jeanne Touchard, Mme H. Lechartier, Mr Lehéricey.

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Guillaume HELIE, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2010

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2009 du budget général dont les principales caractéristiques sont données par le tableau d'exécution budgétaire ci-dessous reproduit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2009					
			Investissement	Exploitation	Total Cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	4 822 880,81	7 474 190,00	12 297 070,81
	Titre de recettes émis	B	2 677 649,16	7 469 809,62	10 147 458,78
	Rattachements	C			
	Restes à réaliser	D			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	4 336 650,00	7 624 190,00	11 960 840,00
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	3 207 473,44	6 375 091,30	9 582 564,74
	Rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-H			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	B-G		1 094 718,32	564 894,04
	Déficit	G-B	529 824,28		
	Restes à réaliser				
	Excédent	C-G			
RESULTAT REPORTE	Déficit	G-C			
	Excédent			150 000,00	
RESULTAT CUMULE	Déficit		544 172,81		394 172,81
	Excédent			1 244 718,32	170 721,23
	Déficit		1 073 997,09		

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture
Investissement	-544 172,81	-	-529 824,28	-1 073 997,09
Exploitation	1 054 645,68	904 645,68	1 094 718,32	1 244 718,32
Total Cumulé	510 472,87	904 645,68	564 894,04	170 721,23

Il est également précisé à l'assemblée que l'état du «détail des restes à réaliser» (page 6 du document budgétaire) fait dorénavant bien apparaître les restes à réaliser en dépenses et en recettes ce qui évitera que la mésaventure des observations du CA 2008 ne se reproduise.

Le Conseil de Communauté,

Ouï l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

Après que celui-ci ait complété le rapport de présentation :

- «tout d'abord, je tiens à dire que ce compte administratif ne devrait pas faire l'objet d'observation au titre du contrôle de légalité dans la mesure où la consolidation des CA de la communauté avec intégration des RAR «dépenses» et «recettes» fait apparaître un excédent global de clôture de 143 245 €»

Ce résultat satisfaisant ne doit pas nous faire oublier ce que j'ai déjà dit à savoir que nous pouvons continuer à investir mais en faisant en sorte de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et en surveillant l'évolution des dotations.

Monsieur C. VALLEE : justement sur ce point, la situation actuelle des finances publiques ne doit-elle pas nous faire craindre une baisse des dotations d'Etat.

Monsieur le Président : cela fait longtemps que vous avez cette crainte. Bien sûr, il nous faut prendre en compte les informations dont nous disposons mais cela ne doit pas nous arrêter dans nos projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2009 du budget général de la Communauté

Ainsi fait et délibéré.

N° 4 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009

Il est également proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte de gestion 2009 du Budget Général établi par Monsieur le Receveur et dont les résultats sont identiques au Compte Administratif.

Le Conseil de Communauté,

- Ouï l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2009 du budget général établi par Monsieur le Receveur.

Ainsi fait et délibéré.

N° 5- COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE: AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'instruction comptable M14 prévoit l'approbation d'une délibération spécifique concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le Compte Administratif 2009 comme le Compte de Gestion montre que ce résultat est un excédent d'un montant de 1 244 718,32 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter comme suit ce résultat :

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 1 094 718,32 €
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 150 000,00 €

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter comme suit ce résultat :

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 1 094 718,32 €
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 150 000,00 €

Ainsi fait et délibéré.

N° 6 - AMENAGEMENT DE LA COUR DES HORTENSIAS – PRESENTATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le réaménagement de la cour de récréation de l'école des Hortensias avait été évoqué l'an dernier mais n'avait pu être réalisé pour la rentrée 2009-2010.

Le projet est naturellement revenu à l'ordre du jour cette année. La consultation des entreprises a été lancée dans la dernière quinzaine de mai.

Les travaux concernent plusieurs parties de l'établissement :

- 1°) La démolition de l'ancien logement du concierge,
- 2°) La réfection des enrobés de la cour ainsi que celle des réseaux enterrés,
- 3°) La création d'un préau
- 4°) Le remplacement de l'aire de jeux par une structure neuve

L'estimation faite par nos services était de 205 000 € HT soit 245 180 € TTC, décomposée de la manière suivante :

Lot 1	Démolition Voirie Réseaux	110 000 €
Lot 2	Clôtures	15 000 €
Lot 3	Préau	50 000 €
Lot 4	Jeux	25 000 €
Montant total HT		200 000 €
Montant total TTC		239 200 €

Il faut également ajouter à cela les travaux de désamiantage de l'ancien logement, qui ont été traités dans un marché différencié, pour un montant de 10 490,97 € HT soit 12 547,20 € TTC.

Les offres ont été reçues le lundi 14 juin. Après analyse, la commission a retenu les entreprises suivantes pour un montant bien inférieur à l'estimation initiale.

<i>Lot</i>	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
<i>1 : Démolition VRD</i>	<i>EUROVIA</i>	<i>69 365,89 €</i>	<i>82 961,60 €</i>
<i>2 : Clôtures</i>	<i>LES PAYSAGES DU COUTANCAIS</i>	<i>11 769,27 €</i>	<i>14 076,05 €</i>
<i>3 : Préaux</i>	<i>DALO</i>	<i>38 260,00 €</i>	<i>45 758,96 €</i>
<i>4 : Aire de jeux</i>	<i>LUDOPARC</i>	<i>26 074,40 €</i>	<i>31 184,98 €</i>
	<i>Total</i>	<i>145 469,56 €</i>	<i>173 981,59 €</i>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de réaménagement de la cour de l'école des Hortensias et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Madame SOREL,

Après que celle-ci ait précisé que le coût de cette opération serait probablement majoré par de petits travaux de reprise après démolition mais dont on ne connaît pas aujourd'hui la nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réaménagement de la cour de l'école des Hortensias

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré

N° 7 – SPANC : REALISATION DES DIAGNOSTICS INITIAUX - ATTRIBUTION DU MARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION

La compétence « création et gestion d'un SPANC » a été transférée à la communauté de communes en 2005. Le diagnostic initial de toutes les installations d'assainissement non collectif doit être réalisé avant le 31 décembre 2012, conformément à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Une consultation a été lancée pour confier la réalisation de ce diagnostic initial à un prestataire de service dont la mission est limitée à la durée de réalisation de ces diagnostics. Nous avons reçu six offres.

L'offre la mieux placée est celle du bureau d'études BEDAR pour un coût unitaire de diagnostic établi à 54,60 € HT. Environ 1 000 installations d'assainissement non collectif sont à diagnostiquer.

L'agence de l'eau Seine Normandie subventionne la réalisation du diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 60%.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à signer le marché du bureau d'études BEDAR pour la réalisation des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif ;*
- de solliciter, pour chaque installation diagnostiquée, une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 60% du coût ttc de cette prestation.*

Le conseil de communauté,

Où l'exposé de monsieur LEROUGE,

Après en avoir débattu comme suit :

Monsieur GRANDIN : *Est-il prévu une aide à la réhabilitation ?*

Monsieur le président : *Il ne s'agit que du diagnostic.*

Monsieur GRANDIN : *Il serait utile de réfléchir à un accompagnement de la collectivité pour une mise aux normes des installations.*

Monsieur le président : *Pour le moment, il n'est pas prévu de prendre en charge les travaux.*

Monsieur VALLEE : *Si une installation n'est pas conforme du tout, cela peut poser problème.*

Monsieur le président : *Oui, mais cela relève de la police du maire.*

Monsieur VALLEE : *Le diagnostic a-t-il un caractère contraignant pour la réalisation des travaux ?*

Monsieur le président : *Non, il n'y a pas de contrainte particulière.*

Monsieur GRANDIN : *Une logique d'accompagnement et d'incitation serait plus appropriée qu'une logique de répression.*

Monsieur le président : *Il est possible de réfléchir à la mise en place d'une incitation financière à faire les travaux.*

Monsieur GRANDIN : *Pour les particuliers gros pollueurs, il serait bien d'accompagner ces personnes, au moins techniquement.*

Monsieur HELIE : *Les particuliers ne sont pas de gros pollueurs.*

Monsieur GRANDIN : Mais il y a 1 000 installations.

Monsieur LONGERON : L'aspect sanction sera inévitable sur la valeur du bien. D'autre part, il s'agit d'un domaine hyperpointu, et il faut prendre beaucoup de précautions lorsqu'une collectivité se met à donner des conseils sans s'appuyer sur des experts.

Monsieur VALLEE : L'absence de caractère contraignant, est-ce une règle nationale ?

Monsieur le président : Oui.

Monsieur PERIER : Chaque mairie peut disposer, auprès du SATESE, de formulaires d'information sur le SPANC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président à signer le marché du bureau d'études BEDAR pour la réalisation des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif ;
SOLLICITE, pour chaque installation diagnostiquée, une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 60% du coût ttc de cette prestation.

Ainsi fait et délibéré

N° 8 - DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHE.

Une convention de groupement de commande a été passée entre la communauté de communes du canton de Coutances, coordonnateur du groupement, et les communes de Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Courcy, Coutances, Nicorps, Saint Pierre de Coutances et Saussey pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique des bâtiments.

Après consultation, 11 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. Les résultats seront remis en séance après avis de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil d'autoriser monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise la mieux disante dont le nom et les caractéristiques principales de l'offre seront précisées en séance.

DELIBERATION REPORTEE AU PROCHAIN CONSEIL

N° 9 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA 4C AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SCIC SARL LES 7 VENTS DU COTENTIN

La SCIC Les 7 vents du Cotentin est un bureau d'études indépendant créé en juillet 1998 et implanté à Coutances. Son objectif est d'agir dans le cadre du développement durable pour promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Elle remplit également la mission de point info énergie dans le département de la Manche, mission confiée par la région et l'ADEME.

Par délibération en date du 26 septembre 2007, le conseil communautaire a décidé d'acquérir 10 parts du capital de la SCIC. A ce titre, la communauté de communes dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration. Or ce représentant n'a jamais été désigné.

Il est proposé au conseil de désigner monsieur Henri LEPOURTOUX représentant de la communauté de communes au conseil d'administration de la SCIC les 7 vents du Cotentin.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur H. LEPOURTOUX pour représenter la Communauté au Conseil d'administration de la SCIC les 7 vents du Cotentin

Ainsi fait et délibéré

N° 10 – PARKING-CINEMA : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Le nouveau contexte législatif permet à la communauté de communes de récupérer la tva sur la partie de l'opération dont elle est maître d'ouvrage en l'assujettissant à la tva. Cela nécessitera de créer un budget annexe spécifique à l'opération. La tva s'élève à 473 700 € sur la base des estimations données par Mr P. CHICAN.

Une nouvelle répartition des rôles au sein du groupement de commande est nécessaire. C'est l'objet de l'avenant n°2 reproduit ci-dessous :

AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COUTANCES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COUTANCES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER PARKING/CINEMA

Entre la ville de Coutances, représentée par monsieur Yves LAMY, maire,

Et

La communauté de communes du canton de Coutances (4C), représentée par monsieur Claude RIVEY, vice-président,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La convention constitutive du groupement de commande en date du 9 septembre 2009 est modifiée comme suit :

Article 1 : inchangé

Article 2 : inchangé

Article 3 : inchangé

Article 4 : inchangé

Article 5 :

La ville de Coutances est désignée coordonnateur du groupement de commande.

Le coordonnateur assure la procédure de consultation pour les marchés énumérés ci-après, relatifs à cette opération : maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, assurance dommage-ouvrage, travaux.

Le coordonnateur signe les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination SPS. Pour chacun de ces marchés, une annexe financière établit la répartition financière entre les membres du groupement. Chaque membre du groupement exécute ses marchés.

Le coordonnateur assure la procédure de consultation pour les marchés de travaux et d'assurance dommage ouvrage. Chaque membre du groupement signe et exécute ses marchés.

Le marché d'étude géotechnique est exclu de cette convention de groupement de commande et sera assuré par la ville de Coutances.

Article 6 : La répartition des coûts de procédure (publications...) sera partagée à part égale entre les deux membres du groupement. Le coordonnateur avancera les frais. Des appels de fonds seront ensuite adressés à la 4C sur présentation des justificatifs.

Article 7 : La commission d'appel d'offres du groupement est composée comme suit :

- Yves LAMY, président, représentant de la ville*
- Claude RIVEY, représentant de la 4C*

Monsieur LAMY, en sa qualité de représentant du coordonnateur, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres du groupement.

Article 8 : inchangé

Article 9 : inchangé

Article 10 : inchangé

Article 11 : l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande est abrogé.

Il est proposé au conseil d'autoriser monsieur Claude RIVEY, vice-président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention du groupement de commande*
- les annexes de répartition financière aux marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS.*

Le conseil de communauté,

Où l'exposé de madame BATAILLE,

Monsieur le président ayant précisé qu'il s'agit d'une bonne nouvelle concernant la récupération de la TVA, mais que cela implique de séparer strictement les deux budgets parking et cinéma.

Après en avoir débattu comme suit :

Monsieur GRANDIN : *A-t-on une idée des subventions possibles pour le cinéma?*

Monsieur le président : *Pas plus qu'avant, nous savons que nous aurons une aide du conseil général dans le cadre du contrat de territoire.*

Monsieur PERIER *rend compte des démarches qu'il a effectuées auprès du conseil général et du conseil régional. Le conseil général devrait nous fournir une subvention située autour des 220 000 € à 230 000 €.*

Monsieur le président *ajoute que la collectivité devrait également percevoir de la DGE et une aide du CNC.*

Monsieur GRANDIN : *A quelle hauteur du coût du projet espérez-vous des subventions ? Vu le montant du projet, cela peut être préoccupant pour la suite.*

Monsieur le président : *L'investissement doit rester un axe fort de notre politique. La construction du cinéma est dans nos capacités financières, mais il ne faut pas avoir d'autres projets énormes dans les années à venir.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur Claude RIVEY, vice-président à signer :

- *l'avenant n°2 à la convention du groupement de commande*
- *les annexes de répartition financière aux marchés de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS.*

Ainsi fait et délibéré.

N°11 - TOURISME : FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS D'INGENIERIE TOURISTIQUE ET D'INTERET «PAYS» : DEMANDE DE SUBVENTION

Comme chacun le sait, TCPC (Tourisme et Culture en Pays de Coutances) est la structure porteuse de la politique d'animation et de développement touristique à l'échelle du pays de Coutances.

Cette politique exclut l'accueil et la promotion de «proximité» qui sont assurés par les offices de tourisme.

Ce positionnement a été reconnu par le syndicat mixte du pays de Coutances ce qui s'est traduit par la signature d'une convention en mars 2010.

Concrètement, les actions les plus représentatives sont : le livret d'itinéraires à destination des touristes, le montage du dossier Pays d'accueil touristique, la réalisation d'une exposition itinérante présentant les atouts du Pays de Coutances, le guide pratique à destination des touristes, le travail et l'obtention du label tourisme et handicap...

Or, le conseil régional peut financer des programmes d'ingénierie touristique et d'intérêt «pays» portés par des structures reconnues par les Pays.

TCPC remplit donc ces conditions.

Mais TCPC a une particularité : l'association ne porte pas ses dépenses salariales puisque tous les agents sont salariés de notre Communauté de Communes.

Il convient donc que notre communauté s'associe à la démarche engagée par TCPC.

Considérant que le temps de travail affecté à cette politique d'animation et de développement touristique représente environ 15 % du temps de travail total,

Que la masse salariale 2009 s'est élevée à 170 000 €,

Que les subventions de la Région sont d'environ 30 % du coût global du programme d'actions avec un plafond de 40 000 €,

Il est proposé au conseil de communauté de solliciter une subvention aussi élevée que possible du conseil régional pour cette politique d'animation et de développement touristique à l'échelle du pays.

Le conseil de communauté,

Où l'exposé de monsieur COUSIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE, une subvention aussi élevée que possible du conseil régional pour la politique d'animation et de développement touristique à l'échelle du pays de Coutances.

Ainsi fait et délibéré

N° 12 - MOTION SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DES CLINIQUES PRIVEES DU CENTRE MANCHE

Monsieur HELIE : *Concernant l'avenir du secteur de la santé sur le Coutançais, qu'en est-il du projet de regroupement des cliniques de Saint-Lô et de Coutances ?*

Monsieur le président : *Je ne peux dire ce que je ne sais pas, il s'agit d'un projet privé : il y a donc de nombreuses zones d'ombre. Concernant l'implantation de la clinique, seul un protocole de rapprochement a été signé entre les deux établissements. Pour que*

le déménagement se fasse, il faut que la clinique du docteur GUILLARD obtienne d'une part une autorisation, d'autre part des fonds publics. Pour le moment ils n'ont ni l'un ni l'autre. Nous ferons en sorte qu'ils aillent là où cela est le plus équilibré. Ce déménagement est incohérent géographiquement, économiquement et humainement. Une complémentarité s'est développée entre le public et le privé sur Coutances. Un contrat relais permet aux chirurgiens de la clinique d'intervenir aux urgences de l'hôpital pour fournir un diagnostic si besoin, et cela fonctionne. Nous en avons parlé au ministère, nous avons été entendus, jusqu'à quel point ?

Monsieur VAUGEOIS : *Le vote d'une motion par le conseil ce soir ne serait-elle pas nécessaire ?*

Monsieur le président : *Pourquoi pas.*

Monsieur PERIER : *le centre hospitalier privé du centre Manche est en enquête publique à Agneaux. L'enquête se termine le 25 juin.*

Monsieur VALLEE : *Il faut également considérer l'augmentation importante de population pendant l'été.*

Monsieur le président : *Il s'agit de défendre un équilibre sur le Coutançais et une offre de soins de qualité et de proximité. La motion sera envoyée au commissaire enquêteur.*

Monsieur LONGERON : *Pour ces décisions, le premier critère est un critère humain, celui de la disponibilité des chirurgiens et du matériel technique. Ce ne sont pas les critères économiques et financiers.*

Monsieur le président *propose la motion suivante :*

Suite à différents communiqués de presse qui évoquent un avant-projet de regroupement des cliniques privées – dont celle de Coutances – sur un site d'Agneaux, le Conseil de Communauté de Coutances, dans sa séance du mardi 22 juin a exprimé sa profonde inquiétude – relayant ainsi les interventions positives d'Alain COUSIN, député, auprès du Ministre de Tutelle et de l'Agence régionale de Santé - face à un projet qui serait une incohérence géographique et économique pour les raisons suivantes :

- *la disparition de la maternité sur Coutances alors qu'elle pratique plus de 800 actes par an aboutirait à un désert médical sur tout le Centre Manche, y compris pour la côte et ses nombreux touristes*
- *Le transfert de cette maternité sur Agneaux induirait une concurrence injustifiée avec le pôle mère-enfant du Mémorial récemment inauguré.*
- *L'abandon d'un plateau chirurgical sur Coutances aurait de graves conséquences sur le fonctionnement des urgences du Centre Hospitalier, lesquelles sont adossées à un contrat-relais avec les chirurgiens du secteur privé et apportent sécurité et rationalité.*
-

En conséquence, le Conseil de Communauté de Coutances

DEMANDE instamment aux responsables de prendre en compte ces différents arguments pour défendre un schéma d'organisation médicale qui soit harmonieux, cohérent et durable, sans gabegies des deniers publics.

REAFFIRME sa volonté de voir l'offre de soins sur le pays de Coutances passer par une complémentarité avec les autres secteurs et une proximité justifiée par une démographie croissante, sources d'économies et d'efficacité.

C'est donc à l'unanimité que les 26 membres du Conseil ont ainsi délibéré et exprimé leur engagement et leur détermination pour défendre, avec fermeté, la santé de la population du centre Manche.

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le président fait part des remerciements des restos du cœur pour la subvention octroyée par la communauté de communes et informe l'assemblée que le nombre de repas servis a augmenté de 2% cette année, tandis que le nombre d'inscrits à augmenter de 4%.

Monsieur le président informe l'assemblée que l'entreprise UNITHER souhaite construire une extension de 2 400m².

Monsieur HELIE : Concernant l'avenir du secteur de la santé sur le Coutançais, qu'en est-il du projet de regroupement des cliniques d'Agneaux et de Coutances ?

Monsieur le président : Je ne peux dire ce que je ne sais pas, il s'agit d'un projet privé. Concernant l'implantation de la clinique, seul un protocole de rapprochement a été signé entre les deux établissements. Pour que le déménagement se fasse, il faut que la clinique du docteur GUILLARD obtienne d'une part une autorisation, d'autre part des fonds publics. Pour le moment ils n'ont ni l'un ni l'autre. Nous ferons en sorte qu'ils aillent là où cela est le plus équilibré. Ce déménagement est incohérent géographiquement, économiquement et humainement. Une complémentarité presque totale s'est développée entre le public et le privé sur Coutances. Un contrat relais permet aux chirurgiens de la clinique d'intervenir aux urgences de l'hôpital pour fournir un diagnostic si besoin, et cela fonctionne.

Nous en avons parlé au ministère, nous avons été entendu, jusqu'à quel point ?

Monsieur VAUGEOIS : Le vote d'une motion par le conseil ce soir ne serait-elle pas nécessaire ?

Monsieur le président : Pourquoi pas.

Monsieur PERIER : le centre hospitalier privé du centre Manche est en enquête publique à Agneaux. L'enquête se termine le 25 juin.

Monsieur VALLEE : *Il faut également considérer l'augmentation importante de population pendant l'été.*

Monsieur le président : *Il s'agit de défendre un équilibre sur le Coutançais et une offre de soins de qualité et de proximité. La motion sera envoyée au commissaire enquêteur.*

Monsieur LONGERON : *Pour ces décisions, le premier critère est un critère humain, celui de la disponibilité des chirurgiens et du matériel technique. Ce ne sont pas les critères économiques et financiers.*

Ainsi fait et délibéré.
